



Le Concours Lumières® 2015 est ouvert !



Organisé par le SERCE et Philips Lighting,
le Concours Lumières® récompense la mise en valeur
du patrimoine par la lumière.

La mise en lumière du patrimoine monumental ou paysager, historique ou contemporain, peut permettre de redonner de la cohésion sociale à des espaces urbains mal identifiés. Elle contribue également à l'attractivité touristique et à l'activité économique des territoires, que ce soit à l'échelle d'un site, d'un quartier ou bien d'une ville. Le Concours Lumières® a pour vocation de récompenser ces réalisations exemplaires.



Le Concours Lumières®
s'adresse aux maîtres
d'ouvrage,
publics ou privés,
ayant réalisé
une mise en lumière
pérenne et raisonnée.

Organisé depuis plus de 26 ans par le SERCE en partenariat avec Philips Lighting, le concours a déjà primé plus de 120 réalisations de collectivités locales ou de maîtres d'ouvrage privés.

Le Concours est ouvert aux **mises en lumière pérennes**, réalisées depuis le 1^{er} janvier 2013, **visibles par tous, gratuitement**.

Le jury fonde son jugement sur le caractère esthétique des mises en lumière, mais aussi sur la qualité, l'originalité, la mise en œuvre technique et la pertinence de la valorisation des lieux par l'éclairage.

L'optimisation de la performance énergétique est également une variable de sélection essentielle.

Le concours est doté d'une somme totale de 16 500 € TTC, répartie en trois prix.

Louis Albert de Broglie,
Président du jury du
Concours Lumières, PDG de
Deyrolle pour l'Avenir

« La présidence du jury m'offre la possibilité d'apprécier, via les nombreuses réalisations présentées au Concours, l'intérêt croissant qu'ont les maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage, pour un éclairage maîtrisé, optimisé et à haute valeur ajoutée.

L'éclectisme du Jury, composé notamment d'un membre de l'ANABF, d'un paysagiste, d'un journaliste et d'un conseiller régional « éclairage public », permet de juger les réalisations avec un prisme à la fois technique, économique, et esthétique, dont le fil conducteur doit nécessairement contribuer à créer du lien social et favoriser le développement économique local, régional ou national. »

Le règlement et le dossier d'inscription peuvent être demandés au SERCE avant le 16 janvier 2015.

e-mail : m.mourgues@serce.fr

Les dossiers de candidatures devront être retournés avant le 27 février 2015.



Contact presse :

C-Comme Vous

366 ter rue de vaugirard
75015 PARIS

Tél. 01 45 31 20 83

@CCommeVous

vanessa@c-commevous.com
www.c-commevous.com

■ Carte d'identité du SERCE

Le SERCE, Syndicat des entreprises de génie électrique et climatique, réunit 260 entreprises (PME et grandes entreprises de la profession) réparties sur plus de 900 sites en France. Elles interviennent dans les travaux et services liés aux installations industrielles et tertiaires, aux réseaux d'énergie électrique et aux systèmes d'information et de communication.

Le SERCE est membre de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) et membre associé de la Fédération des Industries Électriques, Électroniques et Communication (FIEEC).

Chiffres clés - CA France 2013 : 16,1 milliards d'euros ; 145 000 salariés.